

Garantie à la carte:



Admonter®
Parquet Naturel

Vivre de vraies valeurs.

Votre certificat de garantie de 30 ans.

Votre droit à garantie est archivé chez nous au niveau central pendant 30 ans sur la base de cette carte.

STIA accorde une garantie de 30 ans sur un Admonter Parquet Naturel. Mais, pour être franc, après 20 ou 25 ans, qui a encore sa facture sous la main? C'est justement pourquoi la STIA Holzindustrie propose un tout **nouveau service spécifique** à ses clients.

Remplissez simplement intégralement le verso de cette carte, faites la certifier par le vendeur et retournez nous la. Ces **renseignements seront archivés chez nous au niveau central** et pourront être consultés sans problème en cas de besoin. Même au bout de 30 ans!

La postale est payée du destinataire

Etablissement
STIA Holzindustrie GmbH
A-8911 Admont

Un entretien naturel:



C'est vous qui êtes le meilleur garant de l'esthétique de la surface du parquet! !

En choisissant Admonter Parquet naturel, vous avez acquis un véritable produit de la nature. Votre parquet vit. Et il vit avec vous. Votre manière de manipuler, poser, utiliser et entretenir votre parquet influera sur son apparence pendant des années et des décennies. Respectez pour cela nos conseils d'entretien que vous trouverez dans un emballage sur trois.

Il est vrai que nous garantissons la matière et la fabrication pendant 30 ans, mais le meilleur garant pour conserver à vie une surface parfaite, c'est bien vous!

Testé et recommandé par l'Institut pour Baubiologie Rosenheim GmbH (Institut de Biologie du Bâtiment)



Admonter®
Parquet Naturel

Vivre de vraies valeurs.

Votre certificat de garantie de 30 ans.

30 ans de garantie:



Vivre de vraies valeurs.

Félicitations. Avec Admonter Parquet naturel, vous avez choisi un des meilleurs parquets au monde.

Vous profiterez donc également d'une garantie de qualité bien au-delà des prescriptions légales.

Notre déclaration de garantie:

La STIA Holzindustrie GmbH à Admont prend en charge dans les conditions suivantes une garantie qualité de 30 ans sur les défauts de matière et de façon du parquet naturel d'Admont que vous venez d'acheter.



- La garantie s'applique à tous les Admonter Parquets Naturels achetés et posés à compter du 1^{er} janvier 2003. La garantie entre en vigueur dès la date d'achat.
- La garantie se réfère aux vices latents du parquet dus à des défauts de matière ou de façon et survenant dans le cadre du délai de garantie. Les vices visibles doivent faire l'objet d'une réclamation avant la pose!
- La garantie s'applique exclusivement en cas d'utilisation du produit dans le domaine d'habitation normalement sollicité, à l'exception des locaux humides.

Notre prestation de garantie:

La prestation de garantie est uniquement accordée si le client fait valoir son droit à garantie dans les 30 jours suivant l'apparition du défaut en présentant la facture originale auprès du commerçant spécialisé.

- En cas d'officialisation du cas de garantie, la STIA Holzindustrie GmbH remplace gratuitement la marchandise, tout en nous réservant le droit de procéder à une réparation détaillée des lames défectueuses. Si le produit n'est plus disponible, vous recevrez une marchandise de rechange de qualité égale sélectionnée dans la gamme actuelle.
- La prestation de garantie se réfère à la valeur actuelle de la marchandise, la prestation de remplacement se réduit annuellement de 3,33 % (30 ans) par rapport à la valeur à neuf de la marchandises. En cas de recours à la prestation de garantie, le client supporte la différence entre la valeur actuelle et la valeur à neuf.
- En cas de garantie, le délai de garantie ne se prolonge pas.

Ne sont pas couverts par la garantie:

- Les dommages dus à une pose inappropriée (non conforme aux instructions de pose de STIA, fournies dans un paquet sur deux et non conforme aux règles de l'art.: VOB C, DIN 18365, norme européenne B 2218).
- Les dommages dus à un nettoyage et un entretien inappropriés. (non conforme aux instructions d'entretien de STIA fournies dans un paquet sur deux).
- Les dommages dus à de l'eau stagnante, aux insectes, à des accidents ou en cas de force majeure.
- Les lésions purement optiques comme p. ex. les interstices ou les déformations des lattes dus aux changements saisonniers, les changements de couleur dus à la lumière, l'usure du revêtement de surface.
- Les taches ou les dommages mécaniques de la surface (enfouissements, éraflures, etc.) dus à un traitement, une sollicitation ou un stockage non conformes, en particulier aussi les dommages dus aux talons aiguille, aux meubles, aux cailloux ou aux animaux de compagnie.

Les exigences plus importantes, les droits à indemnisation ou les droits comme le démontage et la nouvelle pose du parquet ainsi que les frais ou les dommages consécutifs occasionnés par le produit défectueux ne sont pas acceptés.

STIA Holzindustrie GmbH, Admont, janvier 2003

Votre carte de garantie:

Attention: À remplir intégralement et à faire certifier impérativement par le cachet commercial et la signature du vendeur!

Produit / variété de bois / choix:

Comment est la surface de votre Admonter Parquet naturel?

brute huilée & cirée UV-huilée vernie

Numéro de lot de production suivant indication au dos de la planche:

Quantité en m²:

Dans quelle pièce doit-il être posé?

Comment sera-t-il posé?

flottant collé sur toute la surface vissé lock-it

Sur quel support sera-t-il posé?

Avec chauffage par le sol? oui non

Par qui le parquet sera-t-il posé?

Par vous-même par un artisan par un ami, un voisin, ne sait pas

Guide de pose et d'entretien remis:

oui non

Date d'achat, cachet et signature du revendeur

Nom du garant: _____

Rue: _____

code postal: _____ commune: _____

telephone: _____

E-Mail: _____

Signature du garant :

Le revendeur spécialisé et le garant certifient par leur cachet et leur signature l'exactitude des renseignements indiqués.